

Genève: aide immédiate à différents secteurs économiques

4 déc 2020 - 19:35 AWP

Les entreprises des six secteurs retenus par la législation fédérale comme cas de rigueur devraient recevoir un soutien de 30 millions de francs.

Genève débloque une aide immédiate de 30 millions de francs pour les entreprises des six secteurs retenus par la législation fédérale comme cas de rigueur. Le Grand Conseil a également voté en urgence vendredi une loi pour aider les commerces de proximité contraints de fermer temporairement.

Le texte concernant les cas de rigueur a été accepté par 83 voix contre 9 (Ensemble à gauche) et 2 abstentions. Il prévoit 30 millions de francs. Les indemnités, qui doivent couvrir les charges fixes incompressibles de ces entreprises, seront versées avant la fin de l'année, a promis la conseillère d'Etat en charge des finances Nathalie Fontanet.

Ces entreprises ont un besoin urgent de liquidités, a insisté le PDC Jean-Marc Guinchard. L'aide vise à préserver des emplois à forte plus-value, a ajouté le PLR Jacques Béné. Des milliers de postes sont en jeu, ont rappelé plusieurs députés. Ensemble à Gauche s'est opposé à ce soutien en dénonçant une asymétrie des efforts entre l'aide aux entreprises et l'aide aux employés.

Trop tard

Le Grand Conseil avait déjà adopté la semaine dernière des lois visant les cas de rigueur. Ces textes permettent notamment aux agences de voyage, à l'hôtellerie, à l'événementiel, aux secteurs du transport professionnel de personnes, aux commerces de la galerie marchande de l'aéroport, aux forains et aux magasins de souvenirs d'obtenir une aide de la Confédération.

Mais le versement de cette aide n'est pas attendu avant fin janvier: trop tard, selon la majorité du Grand Conseil genevois. Les 30 millions mis immédiatement à disposition complètent les montants définis dans l'ordonnance fédérale des cas de rigueur, soit 21,73 millions pour le canton et 46,17 millions pour la Confédération.

Charges incompressibles

Le deuxième projet de loi voté vendredi par le Grand Conseil (80 voix contre 9) concerne les commerces et activités de proximité qui ont été contraints de fermer temporairement sur ordre des autorités. Le texte prévoit un budget global de 20 millions de francs. L'aide est limitée à 10'000 francs par mois pour les bénéficiaires.

Elle comprend une prise en charge par l'Etat pour la période de fermeture de certains frais effectifs incompressibles. «Il s'agit d'apporter une vraie bouffée d'oxygène à ces entreprises en détresse», a relevé le PLR **Vincent Subilia**. Près de 2000 commerces seraient concernés.